

LIGNES DIRECTRICES DE MISE EN CANDIDATURE

Prix d'enseignement distingué de l'Association des universités de l'Atlantique, 2023

Date limite de mise en candidature: le lundi 8 mai 2023

Objectif

Le but de ce prix est d'encourager l'excellence en enseignement dans les universités membres de l'AUA en reconnaissant les individus qui sont des modèles de cette excellence et ceux qui contribuent de façon plus générale à l'amélioration de la qualité de l'enseignement au niveau universitaire.

Description du prix

Ce prix reconnaît l'excellence en enseignement universitaire au cours de plusieurs années, surtout au niveau du premier cycle. Jusqu'à deux prix d'enseignement distingué seront décernés annuellement.

Une personne désignée pour ce prix aura fait preuve d'engagement envers l'amélioration de l'apprentissage et l'engagement étudiant, d'une approche réfléchie et intentionnelle dans ses pratiques d'enseignement, et de dévouement à l'amélioration de l'enseignement. La liste suivante énumère les caractéristiques importantes de l'enseignement distingué, même si le Comité de sélection est conscient que l'occasion de démontrer toutes ces caractéristiques peut varier selon le contexte institutionnel et que les candidats peuvent également fournir d'autres exemples d'excellence en enseignement:

- démontre une connaissance du processus d'enseignement et d'apprentissage;
- utilise la recherche pour adapter et développer la pratique de l'enseignement et le développement de cours;
- démontre la capacité de susciter l'intérêt de l'apprenant pour le sujet;
- prépare et organise soigneusement ses cours, ses laboratoires, ou ses séances de travaux dirigés;
- développe et communique les résultats d'apprentissage, les exigences de ses cours et les voies vers la réussite;
- invite ses étudiants à atteindre les résultats d'apprentissage et à développer la pensée critique et une habilité à résoudre des problèmes;
- développe des liens avec les apprenants;
- utilise des méthodes d'enseignement et d'évaluation de l'apprentissage qui respectent les besoins d'apprentissage des divers étudiants;
- utilise des méthodes d'évaluation en accord avec les résultats d'apprentissage et les méthodes d'enseignement;
- encourage la participation des étudiants dans le processus d'apprentissage; et
- fait preuve de réflexion sur l'enseignement, par exemple
 - en contribuant à l'avancement des connaissances en enseignement et en apprentissage;
 - en partageant ses connaissances des pratiques optimales par le biais d'ateliers, de présentations ou de publications au sujet de l'enseignement et l'apprentissage; ou
 - en participant à des activités de développement professionnel pour améliorer la pratique de l'enseignement.

Étant donnée la grande qualité des candidats, il se peut que simplement répondre aux critères de mise en candidature soit insuffisant pour recevoir un prix d'enseignement distingué. Par conséquent, le Comité encourage les candidats à démontrer non seulement comment ils répondent aux critères, mais aussi comment ils les dépassent.

Admissibilité

1. Les dossiers de mise en candidatures sont acceptés en anglais seulement. L'AUA offre, à ses deux institutions francophones d'enseignement postsecondaire, jusqu'à 2 000 \$ par année pour la traduction, du français vers l'anglais, des dossiers de mise en candidature. Les dossiers originaux en langue française doivent être mis à la disponibilité du président du Comité de coordination du développement professionnel de l'AUA, au besoin. Ce comité agit en tant que Comité de sélection responsable des prix.
2. Les membres du corps professoral à temps plein, à temps partiel, et de durée limitée sont admissibles. Les candidats doivent être membres du corps enseignant, avec une charge normale pour leur discipline, leur niveau ou leur durée de contrat, telle que déterminée par leur institution.
3. Les directeurs de départements qui continuent à enseigner un minimum d'une demi-charge normale d'enseignement sont admissibles.
4. Les administrateurs universitaires, tels que recteurs, vice-recteurs, doyens et directeurs à plein temps des centres d'enseignement qui n'enseignent pas cette charge minimale et/ou dont le rôle principal inclut le leadership en éducation ou la promotion de l'excellence en enseignement, ne sont pas admissibles.
5. Les récipiendaires antérieurs du Prix national 3M d'excellence en enseignement ne sont pas admissibles à une mise en nomination aux prix d'enseignement distingué de l'AUA puisque ceux-ci constituent une étape menant à la sélection des prix 3M.
6. Aucun membre actuel du Comité de coordination du développement professionnel de l'AUA ne peut être mis en candidature.
7. Un candidat pour ce prix peut être choisi selon une procédure établie par l'université. Il n'est pas nécessaire que ce candidat ait reçu une reconnaissance interne de l'université.
8. Un candidat ne peut être nommé, la même année, pour un prix d'enseignement distingué et un prix de leadership en éducation. Cependant, les candidatures des gagnants d'un prix dans une catégorie peuvent être soumises dans l'autre catégorie, dans les années subséquentes.
9. Les candidats dont les soumissions étaient préalablement infructueuses peuvent soumissionner à nouveau: cela est même encouragé. Veuillez noter cependant que les critères d'attribution peuvent varier d'une année à l'autre alors assurez-vous de la conformité aux directives actuelles.

Procédure de mise en candidature

Date limite pour les soumissions

La date limite pour les soumissions est établie annuellement, normalement durant la première semaine de mai. Les candidatures doivent être soumises par le représentant de l'institution sur le Comité de coordination du développement professionnel de l'AUA. Veuillez consulter la liste des membres du comité, disponible au <http://www.atlanticuniversities.ca/committees/faculty-development-committee>.

Catégorie de prix

Chaque université peut présenter un maximum de deux candidats dans la catégorie d'enseignement distingué et un dans la catégorie leadership en éducation. Tous les dossiers seront examinés dans la catégorie pour laquelle ils ont été soumis, sauf dans les circonstances exceptionnelles suivantes: lorsqu'une institution ne soumet qu'**un seul candidat** et que le Comité de sélection estime que l'autre catégorie serait plus appropriée, la candidature peut être commutée.

Documents à l'appui

Chaque mise en candidature doit être accompagnée de pièces justificatives conformément à ces directives de mise en candidature pour les prix d'enseignement distingué. Veuillez soumettre un fichier PDF au secrétariat de l'AUA (ckent@atlanticuniversities.ca).

Le comité **n'accepte que** les dossiers soumis au secrétariat de l'AUA par le représentant de l'institution au Comité de coordination du développement professionnel de l'AUA.

Comité de sélection

Le Comité de coordination du développement professionnel de l'AUA agit en tant que comité de sélection responsable des prix.

Annnonce des récipiendaires des prix

En septembre, l'AUA publie un communiqué de presse annonçant les récipiendaires des prix d'enseignement distingué. Les récipiendaires et leurs invités sont honorés lors d'un déjeuner au cours de la réunion de septembre du Conseil des recteurs de l'AUA. Dans le cadre des événements lors du déjeuner, les récipiendaires sont invités à faire une présentation de 10 minutes sur l'importance d'un enseignement efficace.

Expo-enseignement des universités de l'Atlantique

Les récipiendaires d'un prix d'enseignement distingué seront invités à participer à une session lors de l'expo-enseignement annuel des universités de l'Atlantique.

Directives de mise en candidature 2023

Ce prix reconnaît l'excellence dans l'enseignement au cours d'un certain nombre d'années. Veuillez vous référer aux critères d'attribution et aux exemples sur la première page.

Format du dossier

Le Comité de sélection est conscient que chaque université aura ses propres procédures et critères relatifs aux prix d'enseignement internes et il souhaite respecter ces différences. Les lignes directrices suivantes visent à assurer l'équité et la cohérence dans la présentation des candidatures pour les prix de l'AUA.

Informations importantes concernant le format du dossier

- Le dossier doit être sous forme de fichier PDF.
- Le représentant de l'université au Comité de coordination du développement professionnel de l'AUA est celui qui doit envoyer le fichier PDF au secrétariat de l'AUA (ckent@atlanticuniversities.ca) au plus tard le **lundi 8 mai 2023**.
- Les dossiers des candidats ne doivent pas dépasser **20 pages numérotées**. De plus, les éléments suivants sont **nécessaires sans toutefois faire partie** de ces 20 pages:
 - une page couverture indiquant le nom du candidat, son département, son institution et, l'année de la soumission;
 - une table des matières; et
 - des pages de séparation qui identifient clairement chaque catégorie d'éléments de preuve.
- Les dossiers doivent être présentés en **caractères de 12 points** et le contenu descriptif original écrit par le candidat soumis en **police de caractères standard et uniforme** tels que Times New Roman, Calibri ou Arial. Veuillez utiliser des **marges standard d'un pouce** tout autour.
- Les proposant sont invités à réfléchir à une mise en page qui permet une facilité de lecture.
- La décision du Comité de sélection sera basée uniquement sur le contenu du dossier de 20 pages et ses annexes. Le dossier **ne doit pas inclure d'adresses URL** pour les documents à l'appui.

Le Comité n'acceptera pas les dossiers qui dépassent la limite de 20 pages (hormis les annexes requises et le résumé facultatif) ou qui utilisent des caractères de moins de 12 points ou des marges de moins d'un pouce tout autour. Un dossier qui n'est pas conforme à ces directives ou auquel il manque l'une des composantes suivantes ne sera pas considéré.

Contenu du dossier

Le dossier doit présenter un argument convaincant pour l'enseignement distingué en utilisant des preuves issues d'une variété de sources parmi lesquelles le candidat lui-même, les apprenants, les pairs, et des matériaux d'enseignement exemplaire. Les catégories suivantes de preuve et les annexes doivent être présentées dans l'ordre suivant:

Partie 1: Lettre de mise en candidature— Une lettre de mise en candidature résumant les principaux points forts du candidat du point de vue de l'enseignement et ses contributions.

Lorsque la lettre est écrite par une personne désignée autre que le recteur ou le vice-recteur à l'enseignement, le recteur ou le vice-recteur à l'enseignement doit approuver la mise en candidature en ajoutant un bref mot au dossier ou en apposant sa signature à la lettre de mise en candidature. Aucun membre actuel du Comité de coordination du développement professionnel de l'AUA ne peut être la personne désignée.

Partie 2: Succès de carrière universitaire— Un résumé d'une ou deux pages **sous forme de liste ou de CV abrégé** qui met en évidence les principales réalisations de carrière universitaire du candidat dans l'enseignement, le service et la recherche, en mettant l'accent sur les contributions à l'enseignement et à l'apprentissage, telles que le développement de cours, l'introduction de nouvelles stratégies ou technologies d'enseignement, la présentation d'ateliers, ou la publication au sujet de l'enseignement et l'apprentissage.

Partie 3: Philosophie d'enseignement - Une déclaration de philosophie d'enseignement d'une page ou deux (au maximum). Une déclaration de philosophie efficace démontre le contexte de l'enseignement offert par le candidat et explique les valeurs, principes et objectifs qui sous-tendent les décisions et les actions de cet enseignement. La déclaration devrait illustrer la réflexion et l'apprentissage du candidat par rapport à son expérience d'enseignement et la littérature. La philosophie d'enseignement sert d'ancrage au dossier et représente, pour le Comité, une première compréhension du vécu du candidat, d'où l'importance de son caractère personnel et authentique. Les meilleures déclarations transmettent l'esprit qui anime le candidat et mettent en lumière son apport à partir du document soumis.

Partie 4: Preuves d'excellence en enseignement - Les candidats doivent fournir des preuves variées de la façon dont ils mettent en œuvre leur philosophie d'enseignement. Ces preuves peuvent comprendre les plans de cours, des exemples de leurs stratégies d'enseignement et d'apprentissage les plus efficaces, leur développement et leur utilisation de l'évaluation formatrice de leur enseignement, des activités d'apprentissage qu'ils ont développées, ou des stratégies d'évaluation qu'ils ont utilisées.

Partie 5: Évaluation de cours par les étudiants (ECE) (Voir aussi les annexes)

- a. Un paragraphe qui explique le contexte des évaluations de cours par les étudiants (ECE) de l'université et qui contient les informations suivantes:
 - le bureau responsable (p. ex. vice-recteur/vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche, bureau de planification institutionnelle, etc.);
 - les procédures administratives des ECE (qui les administre, comment les formulaires sont administrés, comment les résultats sont rapportés);
 - la charge normale de cours pour un professeur du département; et,
 - si le candidat a utilisé **une solution de rechange accréditée par l'université** plutôt que la forme standard des ECE de l'université, il doit décrire l'instrument choisi et comment il a été administré. Il doit aussi expliquer pourquoi cette solution a été utilisée.
- b. Un tableau qui contient les informations suivantes:
 - Deux années de cours dispensés par le candidat durant **les cinq dernières années** de sa charge de cours (donc, excluant les congés sabbatiques et autres, tout en permettant le

- temps nécessaire à la préparation de dossiers devant être traduits du français vers l'anglais); et
- le nombre d'étudiants dans chaque cours.

Si le format standard d'ECE de l'université a été utilisé, le tableau doit aussi inclure :

- le nombre d'étudiants qui ont complété les ECE et ce, pour chacun des cours;
 - la note moyenne reçue pour **la/les question/s « globale/s »** de chaque cours; et
 - le nom et la fonction de celui/celle qui a résumé les données du tableau et la manière dont le tableau a été préparé.
- c. Un paragraphe qui contextualise ou développe les données fournies et qui permet au Comité de sélection de les interpréter. Par exemple, quels sont les tendances et les schémas qui émergent des données? Qu'est-ce qui explique les irrégularités pour un cours particulier? Quelque soit le format d'évaluation de cours utilisé, format institutionnel ECE ou autre, le candidat doit porter une réflexion sur les données et expliquer comment il a tenu compte des commentaires des étudiants pour améliorer son enseignement et l'apprentissage aux étudiants.

Voir aussi les **annexes** pour d'autres exigences quant aux évaluations de cours.

Partie 6: Lettres d'appui — Jusqu'à six lettres d'appui peuvent être incluses, dont trois issues de chacun des deux groupes suivants:

- des étudiants qui ne sont pas présentement inscrits dans un des cours du candidat et qui ne travaillent pas sous sa supervision; et
- des collègues ou pairs ayant une expérience personnelle de l'enseignement du candidat.

Informations importantes concernant les lettres d'appui

- Les lettres d'appui qui sont datées jusqu'à 18 mois auparavant sont acceptées. Pour les soumissions traduites du français vers l'anglais, le Comité accepte les lettres d'appui qui sont datées jusqu'à 24 mois.
- Les membres actuels du Comité de coordination du développement professionnel de l'AUA ne peuvent écrire des lettres d'appui.
- Les lettres devraient donner des exemples précis illustrant les caractéristiques attribuées au candidat.
- Les lettres doivent comporter la signature et l'adresse postale de l'auteur. Si la lettre est soumise sous forme de courriel, le nom complet et l'adresse de l'expéditeur doivent être inclus.
- Étant donné la limite de 20 pages par dossier, il est fortement déconseillé aux candidats d'inclure plusieurs lettres qui répètent les mêmes informations puisque ceci limite la quantité de preuves pouvant être fournies à la partie 4.
- Les lettres contenant une signature ont la même valeur que les lettres contenant plusieurs signatures.

Annexes— Les annexes suivantes sont nécessaires **mais ne sont pas comptabilisées** dans la limite de 20 pages par dossier:

- A. Une description d'une page décrivant les deux cours choisis et la justification de ce choix.
- B. Tous les commentaires des étudiants pour **deux** des cours figurant au tableau de la partie 5b. Si les commentaires ne sont pas comptabilisés selon la méthode standard d'ECE de l'université, inclure les commentaires anonymes recueillis d'une autre manière à la fin du

semestre. Tous les candidats doivent indiquer qui était responsable de la compilation des commentaires et la manière dont ils ont été recueillis, compilés et vérifiés.

- C. Une copie vierge du questionnaire d'évaluation de cours ou l'alternative accréditée par l'université.